

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 18-01-2023

Date de réception préfecture : 18-01-2023

### Extrait du Registre des Délibérations

Caux Seine agglo s'est réunie en Conseil communautaire ordinaire et public le 13 décembre 2022 à 17h30, à la Maison de l'intercommunalité de Lillebonne, sous la présidence de Virginie CAROLO-LUTROT, Présidente de Caux Seine agglo.

Caux Seine agglo

Conseil communautaire

Séance du 13 décembre 2022

D.243/12-22

POLE CADRE DE VIE - CYCLE DOMESTIQUE DE L'EAU

Tarifs 2023 de l'eau potable et de l'assainissement

Date de convocation : 6 décembre  
2022

Date d'affichage : 14-12-2022

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 85

PRESENTS : 66

VOTANTS : 75

Copies :

Membres présents :

M. Christian ABRAHAM, M. Gilles AMAT, M. Yan BASTIDA, M. Kamel BELGHACHEM, M. François BOMBEREAU, Mme Hélène BRIFFAULT, M. Bruno CADIOU, M. Gérard CAPOT, Mme Virginie CAROLO-LUTROT, M. Michel CAVELIER, M. Stéphane CAVELIER, M. Patrick CIBOIS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Dominique COUBRAY, Mme Chantal COURCOT, M. Thierry DEBRAY, Mme Christine DECHAMPS, M. Dominique DELANOS, M. Daniel DELAUNE, M. Frédéric DENIZE, M. Christophe DORE, M. Didier DUBOC, M. Vincent DUHAMEL, Mme Fabienne DUPARC, Mme Lysiane DUPLESSIS, M. Didier FERON, Mme Muriel FRADET, M. Pierre GOMONT, Mme Charlie GOUDAL, M. Raphaël GRIEU, Mme Annick GUILLON, Mme Marjorie HALASA, M. Reynald HAUCHARD, M. Sylvain HAUCHARD, M. Roger HAUCHECORNE, M. Robert HAVART, M. Gérard HEBERT, Mme Joëlle LAVENU, M. Didier LEBRETON, Mme Arlette LECACHEUR, M. Hubert LECARPENTIER, M. Alain LEGRAND, Mme Nathalie LEMESLE, M. Gérard LENORMAND, M. Xavier LEEVE, Mme Marie-Hélène LONGO, M. David MALANDAIN, M. Jean-François MAYER, Mme Maryline MIRANDA TEODORO, M. Moïse MOREIRA, M. Dominique MÉTOT, M. Jean-Marc ORAIN, M. Christian PARIS, M. Didier PERALTA, M. Patrick PESQUET, M. Pierre POISSANT, M. Frédéric RABBY-DEMAISON, Mme Catherine RACINE, M. André RIC, M. Antoine SERVAIN, Mme Annick SEVESTRE, M. Pascal SZALEK, M. Jean-Marc VASSE, M. Olivier VAVASSEUR, M. Bernard VERDIERE

Membres absents excusés :

M. Philippe BEAUFILS, M. Jacques CHARRON, Mme Linda HOCDE, M. Joël LEFEBVRE, M. Michel LEMERCIER, M. Jean-François LEMESLE, Mme Marie-Françoise LOISON, M. Nicolas MERLIER, M. Dominique MORAND, M. François TRUPTIL

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. Marc BEAUCHEMIN donne procuration à M. Hubert LECARPENTIER, M. Roger BERGOUGNOUX donne procuration à Mme Chantal COURCOT, M. Patrice COLOMBEL donne procuration à Mme Annick GUILLON, M. Franck DE BELLOY donne procuration à M. Pierre GOMONT, M. Yves DELAUNE donne procuration à Mme Maryline MIRANDA TEODORO, M. Hugues DUFLO donne procuration à M. Daniel DELAUNE, Mme Chantal DUTOT donne procuration à M. Bastien CORITON, Mme Isabelle GERVAIS donne procuration à M. Christophe DORE, M. Tarek HAMMAN donne procuration à Mme Marie-Hélène LONGO, Mme Emmanuelle PATIN donne procuration à Mme Christine DECHAMPS, M. Christophe TETREL donne procuration à Mme Muriel FRADET

**POLE CADRE DE VIE - CYCLE DOMESTIQUE DE L'EAU  
Tarifs 2023 de l'eau potable et de l'assainissement**

Monsieur Gilles AMAT, Vice-Président de Caux Seine agglo, pour les Réseaux, expose :

" Caux Seine agglo engage, depuis l'année 2021, une harmonisation des tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire pour aboutir à une tarification unique en 2023.

Par ailleurs depuis 2021, Caux Seine agglo a fait le choix d'augmenter son niveau de recette progressivement jusqu'en 2023 pour atteindre 200 000 € HT de recettes annuelles supplémentaires. Cette augmentation est justifiée par la volonté d'augmenter le taux de renouvellement et renforcement des canalisations d'eau potable du territoire.

Les contrôles d'assainissement non collectif ont été intégrés dans les nouveaux contrats de délégation de service public assainissement avec une prise d'effet pour l'ANC au 21 mai 2023. La redevance SPANC est donc maintenue jusqu'au 20 mai 2023 date d'échéance du marché de prestation des contrôles d'assainissement non collectif actuel. Des tarifs à l'acte seront délibérés en début d'année 2023 avec une application au 21 mai 2023.

Les tarifs eau potable et assainissement collectif ci-dessous ont été définis en tenant compte notamment :

- des tarifs des nouveaux contrats de Délégation de Service Public,
- de l'harmonisation tarifaire engagée depuis 2021,
- les révisions des contrats de DSP du secteur "Ex-Fauville",
- d'une évolution des recettes de la collectivité afin de limiter l'impact de l'inflation sur les capacités d'investissement.

**EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Les tarifs ci-dessous comprennent les parts de Caux Seine agglo, du délégataire et de l'Agence de l'Eau :

Les tarifs 2023 ci-dessous sont basés sur une évolution des tarifs (hors harmonisation) de 5.26 % en eau potable et 6.42 % en assainissement collectif à la suite de l'avis de la commission Cadre de vie.

Tarif 2023		Eau potable		Assainissement collectif	
		Part fixe (€ HT/an)	Part variable (€ HT/m3)	Part fixe (€ HT/an)	Part variable (€ HT/m3)
Abonnés domestiques		36.60 €	2.0127 €	55.90 €	2,3671 €
Abonnés non domestiques	Pour une consommation < 500 m3	36.60 €	2.0127 €	55.90 €	2,3671 €
	Pour une consommation comprise entre 500 et 6 000 m3	176.91 €	2.0367 €	55.90 €	2,3671 €
	Pour une consommation > 6 000 m3	586.88 €	2.0487 €	55.90 €	2,3671 €

#### Tarif 2023 pour les bornes monétiques de fourniture d'eau potable

Le prix appliqué sera celui en vigueur sur le territoire.

Bornes monétiques de Lillebonne et Notre Dame de Gravenchon	2.0127 € HT/m3
---	----------------

#### • Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

En vertu des modalités d'application prévues dans les délibérations D.157/06-12 du conseil communautaire du 26 juin 2012, et D. 25/02-13 du conseil communautaire du 5 février 2013, le montant de la PFAC sera :

- Pour le logement individuel : 1 500 € nets / logement,
- Pour le logement collectif : 1 500 € nets pour le 1er logement, puis 750 € nets par logement supplémentaire,
- Pour la PFAC « assimilés domestiques » : un forfait de 1 500 € nets.

#### II) ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

#### Tarifs 2023 - Redevance de fonctionnement du service:

Tout le territoire :

La redevance de fonctionnement du service « assainissement non collectif » pour la <u>période du 1er janvier au 20 mai 2023</u>	14.09 € HT / installation
sur la base de 37€ HT/an calculée au prorata temporis	

#### Tarifs 2023 pour les contrôles d'assainissement non collectif réalisés dans le cadre d'une vente (période du 1er janvier au 20 mai 2023)

Pour un bien immobilier constitué seulement d'un logement, ou immeuble à usage professionnel doté de 15 points d'eau au maximum	87,50 € HT
Pour un bien immobilier constitué de plusieurs logements	Pour 2 à 5 logements : 200,00 € HT
	Au-delà de 5 logements : 20,00 € HT/logement
Pour un immeuble commercial doté d'au moins 16 points d'eau	200,00 € HT

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

**Le Conseil communautaire**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles 8-2 et 8-3 des statuts de Caux Seine agglo,

**Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,**

---

Sur proposition de la Commission Cadre de vie, consultée le 6 décembre 2022,  
Sur avis favorable du Bureau, consulté le 29 novembre 2022,

**Après en avoir délibéré, décide :**

- d'adopter les tarifs pour l'année 2023,
- d'imputer la recette correspondante sur le crédit inscrit aux budgets 2023 Eau potable, Assainissement collectif et Assainissement non collectif (nature 70128, 70613, 7062 et 7068).

**Adopté à l'unanimité**

Délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

Virginie CAROLO-LUTROT

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*